

OCT 20 1992



Assemblée générale

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/47/528
16 octobre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 87 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS
DE CATASTROPHE : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE
ECONOMIQUE

Assistance pour le redressement et la reconstruction
du Libéria

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 8	2
II. EXAMENS SECTORIELS	9 - 61	3
A. Alimentation et nutrition	11 - 15	4
B. Soins sanitaires et médicaux	16 - 28	5
C. Eau, énergie et assainissement	29 - 34	7
D. Enseignement et enfants vivant dans des conditions difficiles	35 - 39	9
E. Secteur agricole	40 - 43	10
F. Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées ..	44 - 48	10
G. Réintégration des anciens combattants	49 - 53	11
I. Appui au programme et gestion des opérations	54 - 61	12
III. ASSISTANCE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES	62 - 77	14
IV. ASSISTANCE DES ETATS MEMBRES ET AUTRES DONATEURS	78 - 94	17

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 46/147 du 17 décembre 1991, l'Assemblée générale a notamment demandé à la communauté internationale et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales de fournir au Libéria une assistance technique, financière et matérielle en vue de rapatrier et réinstaller les Libériens déplacés, réfugiés et rentrant dans leurs foyers et de réinsérer les combattants démobilisés et leurs familles dans la vie sociale, conformément aux plans d'action nationaux.
2. L'Assemblée générale a également demandé à la communauté internationale et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'appuyer comme il convient les programmes et projets identifiés dans le rapport du Secrétaire général sur l'assistance d'urgence au Libéria (A/46/403).
3. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour coordonner les travaux des organismes des Nations Unies et obtenir une assistance pour le redressement et la reconstruction du Libéria; d'entreprendre, en étroite collaboration avec les autorités libériennes, une évaluation globale de leurs besoins, l'objectif étant de tenir aussitôt que possible une table ronde de donateurs en vue du redressement et de la reconstruction du Libéria, de manière que ce pays puisse reprendre rapidement la voie du développement; et de lui rendre compte à sa quarante-septième session de l'application de la résolution.
4. Le présent rapport décrit les activités d'assistance d'urgence exécutées au Libéria par le système des Nations Unies depuis la publication, en septembre 1991, du précédent rapport du Secrétaire général (A/46/403). La réponse des Etats Membres aux appels qui leur sont lancés dans la résolution est aussi examinée. La question de l'assistance humanitaire d'urgence aux réfugiés du Libéria dans les pays voisins est abordée dans un autre rapport du Secrétaire général (A/47/529), établi conformément à la résolution 46/108 de l'Assemblée générale du 16 décembre 1991.
5. Durant la période considérée, aucun effort n'a été épargné pour assurer la coordination permanente des activités menées par l'ONU pour répondre à tous les besoins consécutifs à la crise libérienne. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour les opérations de secours d'urgence au Libéria, dont le siège est à Monrovia, est chargé de coordonner tous les arrangements institutionnels ou opérationnels concernant les programmes de secours et les autres activités humanitaires au Libéria. Le Bureau du Coordonnateur spécial comprend des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
6. Le HCR est chargé de la coordination sur le terrain, au niveau sous-régional, des activités intéressant les réfugiés et rapatriés. Les coordonnateurs résidents de l'ONU dans les pays hôtes sont chargés des

/...

activités et programmes nationaux concernant la population de ces pays. Au Siège de l'ONU, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est responsable de la coordination d'ensemble des programmes de secours.

7. Le cadre opérationnel du programme actuel d'assistance humanitaire au Libéria a été défini dans l'appel récapitulatif lancé par le Secrétaire général en juillet 1991 (on en trouvera le résumé aux paragraphes 23 à 56 du document A/46/403). Le présent rapport fournit des informations sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme, met l'accent sur les domaines où le soutien de la communauté internationale est encore nécessaire et, dans certains cas, identifie des programmes nouveaux ou remaniés conçus pour faire face à l'évolution des événements.

8. Durant la période considérée, les organisations du système des Nations Unies, oeuvrant en étroite coopération avec les organisations non gouvernementales internationales ou locales, ont été en mesure d'élargir considérablement la portée et l'intensité de leurs opérations de secours. Quatre centres opérationnels des Nations Unies ont été ouverts dans des zones rurales stratégiques afin d'accroître la capacité d'exécution des organisations concernées. La plupart des régions sont désormais accessibles sans difficultés et un programme viable d'assistance d'urgence à l'échelle du pays a été mis en place. Cependant, des problèmes logistiques ou de sécurité continuent d'entraver les opérations de secours. La recrudescence des hostilités en août 1992 (voir ci-après, par. 47) a fait obstacle aux activités de secours dans les zones touchées et a entraîné des exodes massifs. On espère que la reprise du processus de paix patronné par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) éliminera les obstacles actuels et hâtera la transition de l'étape des secours d'urgence à celle de la reconstruction et du développement.

II. EXAMENS SECTORIELS

9. Comme on l'a indiqué ci-après dans les descriptions sectorielles, les besoins urgents du peuple libérien sont désormais largement couverts dans de nombreux secteurs, grâce à la réaction généreuse de la communauté internationale. Néanmoins, le manque de soutien en ce qui concerne les programmes d'aide non alimentaire est une source de grave préoccupation.

10. Il est nécessaire de satisfaire adéquatement et en temps voulu tout l'éventail des besoins urgents de la population touchée. La réalisation intégrale du programme de secours d'urgence pourrait contribuer au processus de paix en cours dans le pays, sans parler du bien-être de la population. Par exemple, il a été possible, dans le cadre du programme, de commencer une série de réunions techniques entre les diverses parties, ce qui a permis l'adoption d'une approche intégrée à l'échelle du pays pour les secteurs considérés, et aussi renforcé la confiance de part et d'autre.

A. Alimentation et nutrition

11. En juillet 1992, le Programme alimentaire mondial et les autres donateurs de vivres, en particulier le Secours catholique, ont fourni 102 000 tonnes de denrées alimentaires, dont environ la moitié à la population de Monrovia, évaluée à 600 000 personnes, et le reste aux populations nécessiteuses du reste du pays qu'il était possible d'atteindre.

12. A Monrovia, l'aide alimentaire a obtenu des résultats spectaculaires. Le taux de malnutrition aiguë, qui avait atteint en décembre 1990 le seuil critique de 35 %, est tombé à 1,9 % un an plus tard. Cependant, les conditions socio-économiques de base ne se sont pas améliorées à Monrovia. Coupée de l'arrière-pays et alors qu'une grande partie de sa population toujours plus nombreuse est sans emploi, Monrovia demeure tributaire de l'aide alimentaire. Un effort sérieux est nécessaire pour renverser cette tendance. Hors de Monrovia, l'aide alimentaire a également permis de faire baisser sensiblement les taux de malnutrition.

13. L'an dernier, la récolte de riz, bien que supérieure aux prévisions premières, est restée très en deçà des besoins. L'insécurité, qu'il est impossible de prévoir, a empêché le déroulement normal des activités agricoles et, à certains moments, a interdit tout secours dans les comtés de Grand Gedeh, Cape Mount, Bomi et Lower Lofa, où les besoins restent grands. Des évaluations nutritionnelles récemment effectuées sur place dans les comtés de Cape Mount et de Bomi ont révélé des taux de malnutrition dangereusement élevés et déclenché une vaste intervention, à laquelle ont participé de nombreux donateurs, aux fins de distribuer des vivres et d'approvisionner les cantines scolaires dans les deux comtés.

14. Dans l'avenir immédiat, l'aide alimentaire se poursuivra à Monrovia, mais l'accent sera progressivement mis non plus sur la distribution générale, mais sur la formule "vivres contre travail", sur l'alimentation des groupes vulnérables et sur les cantines scolaires. En outre, on s'efforcera de vendre, et non plus de donner, une part croissante des vivres destinés à la distribution générale, tout en prêtant une vive attention aux conditions du marché et aux niveaux nutritionnels. En dehors de Monrovia, on espère que l'effort consenti par la communauté des donateurs pour ce qui est de fournir et de distribuer des outils agricoles et des semences de riz permettra d'obtenir d'ici la fin de l'année une récolte sensiblement plus abondante. On suivra de près la sécurité alimentaire dans les zones rurales, de manière à prévenir la consommation des semences de riz et, par là, à augmenter la production vivrière locale.

15. Les besoins en aide alimentaire identifiés dans les appels du Secrétaire général représentaient au total 86,6 millions de dollars, dont 64,8 millions ont été couverts par les engagements de contributions, laissant un déficit de 21,8 millions de dollars au stade de la collecte de fonds. Dans les circonstances actuelles, le financement complet du montant visé permettra d'exécuter avec succès les activités prévues dans ce secteur en 1992.

B. Soins sanitaires et médicaux

16. La situation sanitaire au Libéria demeure alarmante. Les maladies sont très répandues, surtout parmi les femmes et les enfants, en tout premier lieu le paludisme, la malnutrition, la diarrhée, les infections respiratoires, la gale, la tuberculose, les maladies sexuellement transmissibles et les vers. Il existe une nombreuse population de personnes déplacées et de réfugiés qui ont besoin de recevoir des soins de santé. Dans bien des régions du pays, il faut reconstruire les équipements sanitaires, mettre en place du matériel médical et fournir des médicaments. Une grande partie de l'infrastructure matérielle et logistique du secteur sanitaire doit être reconstituée, ce qui couvre notamment la formation de la main-d'oeuvre.

17. Avec l'UNICEF et l'OMS pour organismes principaux, l'intervention d'urgence des Nations Unies dans le secteur sanitaire et médical a été à la fois étendue et très diversifiée. Elle a couvert l'appui aux campagnes de vaccination, la construction d'un grand hôpital loin des centres urbains et de plusieurs centres de santé maternelle et infantile à Monrovia, mais également la fourniture de médicaments essentiels et de matériel médical aux organisations non gouvernementales actives à l'intérieur du pays, ainsi que l'exécution d'un programme efficace de suivi et de contrôle des maladies, étendu à plusieurs comtés. Médecins sans frontières/Belgique a de son côté soutenu et géré un réseau étendu de centres sanitaires à Monrovia, Nimba, Lofa, Grand Gedeh et dans le sud-est.

18. Néanmoins, le retrait effectif ou prévu de plusieurs organisations spécialisées dans les secours d'urgence ne permet que plus difficilement de préserver les progrès accomplis. En l'absence d'institutions nationales qui prendraient la suite de leurs activités, les organisations de secours, y compris notamment l'UNICEF et l'OMS, ont la tâche immense de prévenir une nouvelle dégradation du secteur sanitaire du pays tout en prenant soin des réfugiés rapatriés, des ex-combattants et des personnes déplacées. Les priorités sectorielles actuelles sont identifiées ci-après avec une brève description des ressources nécessaires.

Etablissements sanitaires privés

19. Ces établissements continuent d'offrir les services sanitaires essentiels au milieu d'extrêmes difficultés, dont une terrible pénurie de médicaments, d'équipement, de personnel et de fournitures. Les sources traditionnelles d'appui ne sont plus disponibles et un montant de 2,6 millions de dollars est nécessaire durant les six prochains mois à titre de soutien essentiel.

Lutte contre les maladies, y compris le VIH/SIDA

20. L'OMS propose de poursuivre ses programmes de collecte des données, de prévention et de traitement des maladies transmissibles et non transmissibles, les prévisions de dépenses atteignant 200 000 dollars. Une composante distincte, d'un coût de 300 000 dollars, viserait à prévenir la diffusion du VIH par l'éducation sanitaire, la promotion de l'usage des préservatifs, les services de consultation psychologique et les examens de dépistage.

/...

Service national des médicaments

21. L'UNICEF, l'OMS et certaines organisations non gouvernementales soutiennent la reconstitution des services nationaux de médicaments. Celle-ci supposera des investissements considérables (construction de bâtiments, main-d'oeuvre, stocks, formation et systèmes administratifs). Les prévisions de dépenses s'établissent à 4 950 000 dollars par an, qui se subdivisent ainsi : 4 175 000 dollars pour l'achat des médicaments essentiels, 475 000 dollars pour les fournitures non médicales et 300 000 dollars au titre de l'appui logistique.

Programme élargi de vaccination

22. Afin de prévenir les épidémies, il faut relancer le programme d'immunisation dans l'ensemble du pays. Le coût total en est évalué à 2 560 000 dollars, ce qui couvre l'achat d'un équipement de chaîne du froid, la fourniture d'un appui logistique, l'achat de vaccins, la formation d'agents sanitaires et l'éducation au niveau communautaire.

Programme de surveillance nutritionnelle

23. La malnutrition infantile est encore très répandue en dehors de Monrovia. On propose de créer un système de surveillance nutritionnelle dans l'ensemble du pays et de procéder à des interventions nutritionnelles à petite échelle, selon les besoins, à un coût estimatif de 400 000 dollars.

Information et éducation sanitaires

24. Deux éléments appellent une attention immédiate : la création d'un système d'information sanitaire à l'échelle du pays et l'éducation sanitaire. Le coût de ces activités est évalué à 380 000 dollars.

Santé maternelle et infantile

25. Les services de santé maternelle et infantile, partiellement restaurés à Monrovia, doivent être étendus à l'ensemble du pays. Les dépenses à prévoir au titre de l'expansion dans les zones rurales, l'accent étant mis sur les cours de recyclage, la logistique, la collecte de données et la supervision, sont évaluées à 500 000 dollars.

Santé mentale, abus des drogues et services de consultation psychologique

26. Durant la guerre, beaucoup d'individus ont subi des traumatismes psychologiques, ce qui a contribué à la diffusion de désordres mentaux et à l'abus des drogues et de l'alcool. Un plan a été proposé aux fins de mettre en place un système de soins de santé mentale, y compris des services de consultation psychologique, qui seraient nettement orientés vers la communauté plutôt que vers les institutions. Il comporte la création de petites unités de traitement sur place dans deux hôpitaux, de cliniques de consultation dans les zones desservies, ainsi que la formation d'agents sanitaires et d'animateurs de collectivité. Les coûts initiaux sont évalués à 800 000 dollars.

Autres priorités

27. Outre les activités définies à la section C ci-dessous, l'OMS mettra en route un programme d'épuration de l'eau et de construction de fosses d'aisance afin de prévenir des épidémies de choléra et d'autres maladies contagieuses au niveau des communautés (150 000 dollars). Des programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques (300 000 dollars) et le paludisme (400 000 dollars) seront également mis en oeuvre.

28. Les besoins identifiés dans l'appel récapitulatif de 1991, pour le secteur sanitaire, représentaient 20 millions de dollars, dont seulement 10,7 sont actuellement couverts par les contributions faites en réponse à cet appel. Compte tenu des fonds déjà engagés et des remaniements ultérieurs du programme, les ressources additionnelles nécessaires s'élèvent à 9,3 millions de dollars. Il est essentiel de financer ces activités en totalité pour que l'UNICEF, l'OMS et les organisations gouvernementales associées réussissent à éviter un retour à la situation d'urgence désespérée qui a marqué le début de l'année 1991.

C. Eau, énergie et assainissement

29. Médecins sans frontières/Belgique et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont versé dès le début des contributions importantes au bénéfice de ce secteur. Mais l'UNICEF doit maintenant en assumer la pleine responsabilité. Il convient de noter que les interventions d'urgence déjà entreprises ou envisagées ont le caractère d'expédient temporaire. La remise en état de l'infrastructure des services d'eau, d'électricité et d'assainissement exigera des investissements très importants qui dépassent la limite du présent programme.

30. Même à l'intérieur de ce cadre limité, il a été possible de remettre en état à Monrovia une station d'épuration de l'eau capable d'en fournir un volume suffisant, bien que la distribution dans l'ensemble de la cité pose des problèmes constants. La fourniture de l'électricité indispensable aux stations vitales d'épuration de l'eau dans l'agglomération de Monrovia est très irrégulière, mais un approvisionnement énergétique suffisant devrait être assuré d'ici la fin de 1992. Les réparations importantes effectuées sur le réseau de distribution d'eau ont limité les pertes immenses subies après la guerre et le nettoyage du réseau des égouts et des eaux de surface a contribué à éviter de graves épidémies.

31. En 1992, les interventions d'urgence ci-après ont été effectuées à Monrovia :

a) Poursuite des efforts visant à remettre en état la station d'épuration d'eau, à réparer le réseau d'acheminement et de distribution et à surveiller la qualité de l'eau;

b) Remise en état du système d'évacuation des eaux usées (nettoyage des égouts engorgés, remplacement d'un collecteur principal, réparation des stations de pompage et des égouts affaiblis et surveillance du système d'évacuation des eaux usées à Monrovia);

/...

c) Entretien, réparation et révision complète des groupes électrogènes et des systèmes auxiliaires afin d'assurer à la station d'épuration de l'eau, au système des égouts et aux cliniques et écoles une source fiable d'électricité;

d) Elaboration d'une stratégie de gestion, sans risque pour l'environnement, de l'évacuation des déchets solides et du contrôle des débouchés d'égout;

e) Nettoyage et remise en état des systèmes d'écoulement des eaux de surface;

f) Mise au point de programmes populaires et participation communautaire à la santé publique et à l'assainissement;

g) Creusement de puits peu profonds dans les zones non alimentées par les réseaux de distribution d'eau, afin d'assurer un approvisionnement d'urgence au cas où le réseau urbain de distribution d'eau cesserait de fonctionner.

32. A la suite de la guerre civile, les réseaux urbains de distribution d'eau avaient cessé de fonctionner dans les neuf stations situées en dehors de Monrovia. Non sans de grandes difficultés, le service a repris en décembre 1991 à Gbarnga et Buchanan. Dans les zones rurales, la situation est encore pire. On estime que 70 % des puits équipés de pompes ne fonctionnent pas. De nombreux puits sont à nettoyer et presque tous, à désinfecter. Malheureusement, en 1991, l'insécurité a empêché pratiquement toute intervention dans de nombreuses régions.

33. En 1992, deux grandes opérations d'urgence ont été menées à bien :

a) Remise en état d'urgence et entretien des systèmes de distribution d'eau sous conduite à Gbarnga, Kakata et Buchanan;

b) Approvisionnement d'urgence en eau des zones rurales et assainissement, ce qui recouvre la remise en état ou la construction de puits équipés de pompes à main, la construction de dispositifs d'assainissement dans les centres urbains et la mise en place d'arrangements institutionnels destinés à assurer un entretien régulier.

34. L'appel de 1991 a identifié des besoins représentant un montant de 7,7 millions de dollars pour ce secteur, que les contributions ont couvert à concurrence de 6,2 millions. L'exécution des activités décrites ci-dessus, y compris les activités récemment identifiées, exige un financement additionnel de 1,9 million de dollars.

D. Enseignement et enfants vivant dans des conditions difficiles

35. On s'est efforcé d'adopter une approche globale face aux besoins des orphelins et des enfants abandonnés : les services assurés ont porté non seulement sur la fourniture d'abris, de vivres et de produits médicaux, mais aussi sur la formation et l'orientation professionnelle, le secteur de l'enseignement ayant régulièrement bénéficié de dotations croissantes.

36. Ces efforts se sont concrétisés par une augmentation progressive des effectifs scolaires, qui représentent désormais 70 % du niveau d'avant la guerre dans la région de Monrovia et 28 % sur l'ensemble du pays. Il faut toutefois continuer à apporter dans ce domaine une aide extérieure importante, comme le prouvent la paralysie persistante des structures nationales, le grand nombre d'enfants handicapés et mal nourris non encore pris en charge et l'incapacité des familles et des collectivités à couvrir les besoins fondamentaux de leurs enfants.

37. Pour 1992, les grandes orientations générales des programmes sont maintenues, l'accent étant particulièrement mis sur des projets visant :

a) La réinsertion dans la communauté des personnes physiquement handicapées;

b) La formation psychopédagogique de 80 spécialistes appelés à former du personnel de santé et d'enseignement;

c) Des programmes fondés sur l'effort collectif à l'échelle du quartier, comprenant notamment des garderies pour les enfants de femmes qui travaillent, la formation de femmes, de jeunes filles et de jeunes anciens combattants à des activités rémunératrices, l'alphabétisation et la rénovation des écoles primaires;

d) Des efforts de recherche et réunification des familles visant un millier d'orphelins, et d'enfants abandonnés et déplacés, ainsi qu'une assistance temporaire à l'intention de 500 enfants qui sont encore dans des orphelinats;

e) La formation professionnelle (menuiserie, maçonnerie et techniques de construction à bon marché) destinée aux jeunes désavantagés, déplacés et anciens combattants;

f) La mise au point de programmes d'enseignement axés sur la paix.

38. Il faudrait en outre déployer de toute urgence des efforts pour relancer le système d'enseignement scolaire, de sorte que les enfants, y compris les enfants de réfugiés rapatriés, puissent tirer avantage des possibilités d'apprentissage et du cadre structuré offerts par les écoles primaires et secondaires.

/...

39. Compte tenu des contributions déjà annoncées, il faut un montant supplémentaire de 4,8 millions de dollars pour mener à bien les activités présentées ci-dessus.

E. Secteur agricole

40. Etant donné les conséquences dévastatrices que la guerre civile du Libéria a eues pour les exploitants agricoles, le programme agricole d'urgence a visé essentiellement à fournir à ces derniers des facteurs de production essentiels, - semences de riz et de légumes et instruments manuels, par exemple -, sans lesquels il serait impossible de relancer ce secteur vital.

41. Ce programme a permis de fournir plus de 1 500 tonnes de semences de riz, quelque 10 tonnes de semences de légumes divers et environ 50 000 instruments manuels en lots. Bien que plus modeste que prévu à l'origine, la récolte de riz pour l'année 1992 devrait toutefois être sensiblement meilleure que celle de 1991, qui n'avait permis de couvrir qu'un tiers des besoins de la population. Toutefois, il y aura encore un déficit important et, vu l'insuffisance des finances publiques et le faible pouvoir d'achat de la population, l'aide alimentaire sera encore nécessaire pour combler ce déficit.

42. Outre qu'elle a établi les dotations agricoles requises d'urgence, la FAO a formulé une huitaine de projets agricoles visant à relancer l'agriculture libérienne. Ces projets portent sur les domaines fondamentaux suivants : production de semences, fourniture de facteurs de production, relance de la maréchalerie rurale, commercialisation des produits agricoles, pêcheries et élevage à petite échelle. Deux autres projets portent sur la réinstallation et la réinsertion des jeunes, notamment, des anciens combattants, et sur la transformation du manioc en farine et en gari.

43. Il faudra 3,6 millions de dollars supplémentaires pour financer ces activités.

F. Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées

44. En raison des conditions de sécurité et de la situation politique prévalant dans le pays, il est pour le moment prématuré d'organiser le rapatriement des Libériens qui ont cherché asile dans d'autres pays. Le HCR n'en a pas moins mis au point des plans d'urgence pour organiser leur rapatriement lorsque les conditions le permettront. Des dispositions seront prises pour réparer les routes et les ponts essentiels, réaménager les abris de transit prévus et aménager les points d'eau nécessaires pour préparer un rapatriement ordonné. Parallèlement, le PNUD, par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur spécial, travaille avec les institutions des Nations Unies à mettre au point un programme de réintégration dans les principales régions d'origine des rapatriés et des personnes déplacées. Ce programme visera également les anciens combattants et ceux qui sont restés sur place. Si la mise au point de ce programme n'exige qu'un financement modeste (200 000 dollars), sa mise en application nécessitera d'importantes ressources supplémentaires.

45. L'amélioration relative enregistrée l'année dernière sur le plan de la sécurité a encouragé des milliers de Libériens à revenir d'eux-mêmes au pays. Le HCR a décidé de faciliter le retour de ces rapatriés et d'accroître son aide à leur arrivée au Libéria. Prévoyant qu'au total 100 000 Libériens environ regagneront d'eux-mêmes leur pays au cours des mois à venir, et compte tenu des besoins afférents à la préparation du rapatriement organisé, le HCR a ouvert un budget de 2 944 415 dollars (non compris les besoins alimentaires qui seront couverts par le PAM à partir de ses stocks régionaux).

46. Au cours des 18 derniers mois, quelque 115 000 Sierra-Léoniens se sont réfugiés dans les comtés frontaliers de Lofa (90 000), Cape Mount (20 000) et Bomi (5 000), à l'ouest du Libéria. Devant cet afflux, le HCR a lancé un programme d'assistance d'urgence de 2 514 780 dollars pour la période allant de juillet à décembre 1992. Une enquête récemment menée sur la situation alimentaire dans le nord du comté de Lofa a permis de constater que les réfugiés s'y trouvaient dans des conditions extrêmement précaires; un programme de secours alimentaires et médicaux d'urgence a été lancé, mais il souffre de ce que les routes sont pratiquement inutilisables. Il est nécessaire d'apporter d'urgence une aide supplémentaire à des réfugiés de plus en plus nombreux et d'effectuer des travaux d'infrastructure de base pour faciliter l'accès aux régions touchées.

47. Après le déclenchement des hostilités dans les comtés de Cape Mount et de Bomi entre les forces du Front national patriotique du Libéria et du Mouvement uni de libération pour la démocratie au Libéria, entre 20 000 et 25 000 personnes déplacées sont arrivées à Monrovia à la fin du mois d'août. Ces chiffres comprenaient quelque 5 000 réfugiés de la Sierra Leone, qui sont venus s'ajouter aux 4 000 Sierra-Léoniens déjà réfugiés à Monrovia. De 15 000 à 20 000 autres personnes déplacées ont trouvé asile dans les régions de Bong Mines, Todee et Kakata. On s'attend qu'il en arrivera davantage à Monrovia, étant donné que la situation militaire à Cape Mount et Bomi reste tendue et risque de dégénérer. Dans l'entretemps, les agents d'exécution du HCR qui assuraient dans ces deux comtés des services de distribution alimentaire, de santé et de nutrition, ont été réaffectés à Monrovia pour contribuer à résoudre les problèmes urgents créés par l'afflux de réfugiés.

48. Dans leur majorité, les Sierra-Léoniens réfugiés à Monrovia ont exprimé le désir de retourner dans leur pays. Le HCR met au point, en consultation avec le Gouvernement sierra-léonien, des plans destinés à faciliter le rapatriement des réfugiés qui ont décidé de revenir dans leur pays.

G. Réintégration des anciens combattants

49. On estime que 70 000 à 100 000 personnes ont pris part à la guerre civile en tant que combattants armés. Parmi elles, on compte un nombre important de jeunes gens et quelques femmes. Nombreux sont ceux qui ont participé à des actes de violence, qui ont subi des expériences traumatisantes et qui en sont sortis blessés physiquement et psychologiquement.

/...

50. L'accord de Yamoussoukro, du 30 octobre 1991, prévoyait que les combattants seraient désarmés, rassemblés dans des camps et démobilisés. Il a fallu surseoir à l'application de ces dispositions, mais l'accord reste valable.

51. En l'état actuel des choses, on ne connaît pas encore le nombre de combattants qu'il faudra rassembler dans des camps (et pour combien de temps), ni le nombre de ceux qui retourneront directement à la vie civile, pas plus que le nombre total des camps à établir. Les parties intéressées ont demandé de l'aide pour faciliter ce processus et en particulier la réintégration des anciens combattants dans la collectivité. Il faudra peut-être mener à cet effet des interrogatoires pour déterminer les connaissances générales et les compétences des anciens combattants, ainsi que leurs aspirations et leurs besoins d'assistance psychologique.

52. Il faudra peut-être aussi envisager une assistance sur le plan de l'alphabétisation et de la formation professionnelle, ainsi que sur celui de la fourniture d'une aide de base, par exemple en vivres et soins sanitaires. Une aide sera peut-être également nécessaire pour faciliter le retour des anciens combattants à une vie productive dans leur communauté d'origine.

53. Certains d'entre eux auront besoin d'outils et de dotations agricoles pour subvenir à leurs propres besoins et contribuer au bien-être de la collectivité, tandis que d'autres devront retourner à l'école ou à l'université. Il serait aussi possible de lancer, pour réparer les installations détruites, des programmes "vivres contre travail". On met actuellement au point des programmes intégrés axés sur la collectivité, destinés à promouvoir la réinsertion des combattants (ainsi que des rapatriés et d'autres personnes déplacées) dans certaines zones de concentration comme les comtés de Nimba, Lofa, Bong et Grand Gedeh. Il faudra chercher des fonds supplémentaires à mesure que l'on cernerá l'étendue des besoins du programme.

I. Appui au programme et gestion des opérations

54. En l'absence d'une structure gouvernementale fonctionnant à l'échelle du pays, d'installations de base et d'infrastructures appropriées, il a fallu établir un cadre ad hoc pour permettre à la communauté internationale de mener à bien des opérations d'urgence dans l'ensemble du Libéria. Dans ce contexte, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria fournit aux institutions des Nations Unies œuvrant au Libéria, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales internationales et aux groupes locaux d'auto-assistance une aide logistique et administrative indispensable. Celle-ci s'est traduite par l'affectation de personnel recruté sur les plans international et national, la création de centres opérationnels à l'intérieur du pays, la fourniture de moyens de transport (véhicules et avion) pour les secours et le personnel, la mise en place d'un système de sécurité, d'un réseau de communications (à l'intérieur du pays et avec l'étranger), ainsi que la mise à disposition de locaux pour aider les activités des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Cette aide logistique a été particulièrement précieuse pour

/...

mobiliser et coordonner efficacement la réaction de la communauté internationale face à la situation d'urgence au Libéria, tant au début de l'opération qu'au fur et à mesure de l'extension du programme dans l'ensemble du pays.

55. Au cours de l'année écoulée, quatre centres opérationnels relevant du Coordonnateur ont été créés à Gbarnga, Zwedru, Harper et Voinjama, ainsi qu'une installation temporaire au comté de Cape Mount, afin de soutenir les efforts déployés par la communauté internationale pour porter des secours à l'intérieur du pays. Ces centres opérationnels auront permis d'élargir la portée des programmes d'urgence aux régions les plus nécessiteuses, et de mettre en place un réseau fiable de distribution de secours, en coopération avec l'organisation libérienne "LUSH" (Libériens unis pour sauver l'humanité). Les centres constituent un cadre opérationnel permettant aux institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de travailler ensemble à la distribution de vivres, de matériel agricole et de semences de riz ainsi qu'à l'exécution de projets concernant la santé, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'éducation. Ce dispositif s'est avéré parfaitement efficace dans le contexte libérien et on prévoit qu'il faudra créer de nouveaux centres opérationnels pour appuyer les opérations de secours, de réintégration et de reconstruction.

56. Des Volontaires des Nations Unies dynamiques et expérimentés continuent à participer au programme d'urgence en faveur du Libéria par l'intermédiaire des centres opérationnels, qui sont gérés par des volontaires spécialisés dans le domaine de la logistique. D'autres Volontaires des Nations Unies, spécialisés dans les domaines de l'agriculture et de la santé, ont été également envoyés sur le terrain pour améliorer l'efficacité de programmes axés sur la collectivité dans ces domaines. Il faudra envoyer d'autres volontaires spécialistes pour renforcer la capacité du LUSH d'appliquer des programmes d'aide, de rapatriement et de réinsertion dans certains domaines spécialisés comme le développement communautaire et la santé.

57. Le Programme spécial de secours alimentaires d'urgence (SELF), dont les structures sont désormais bien établies à Monrovia, a mis au point un système unique de recensement des logements, qui fournit une base à des programmes de distribution générale de vivres et d'autres programmes de réinsertion axés, sur la collectivité. Grâce à l'assistance des Nations Unies, des élections démocratiques de représentants des équipes de secours à l'échelle de la collectivité ont récemment eu lieu dans 180 quartiers. Cette structure de secours est constamment adaptée en fonction du nombre de réfugiés, et elle sert actuellement dans des programmes de santé et d'éducation (concernant notamment le SIDA), d'accueil des rapatriés, d'alimentation scolaire, des programmes "vivres contre travail" et des programmes destinés aux groupes vulnérables. SELF organise actuellement des programmes de développement communautaire par l'intermédiaire des équipes d'aide sociale. A l'intérieur des terres, LUSH bénéficie d'une aide pour mettre au point et renforcer une structure analogue. Des équipes d'aide sociale, travaillant en collaboration étroite avec les centres opérationnels, distribuent des secours, des vivres et des dotations agricoles et se préparent à gérer des activités d'auto-assistance axées sur la collectivité.

/...

58. A mesure que s'étendait la portée du programme d'urgence à l'intérieur des terres, il est apparu de plus en plus évident qu'il fallait gérer le suivi, l'évaluation et la communication d'informations des centres opérationnels et il a été créé un Groupe de gestion du programme d'urgence, chargé de fournir l'aide nécessaire au Coordonnateur spécial et à ses partenaires pour assurer la cohérence des efforts déployés par la communauté internationale en faveur du Libéria. Ce groupe participe aussi à la gestion d'un nouveau plan expérimental de monétisation concernant le riz, lancé par le PAM pour étudier les possibilités de commercialiser du riz importé afin de réduire la dépendance à l'égard des secours gratuits. Les recettes ainsi réalisées servent à financer des projets permettant de pallier les blocages dans les opérations d'urgence et les activités axées sur la collectivité menées par des organisations non gouvernementales.

59. Il faut prévoir une aide supplémentaire pour transporter en cas d'urgence des marchandises et du personnel sur l'ensemble du pays. La situation s'est d'ailleurs améliorée sur ce point, et des arrangements ont été conclus qui permettent d'utiliser des pistes d'avion à l'intérieur des terres pour faciliter notamment la distribution de fournitures et le mouvement du personnel, les routes devenant impraticables dans le sud-est pendant la saison des pluies. L'Institut des langues libériennes (TILL), organisation non gouvernementale établie au Libéria, est déjà parvenu à un accord concernant la mise à disposition de deux petits avions prêts à participer aux opérations de secours pour un coût minimum.

60. Les communications continuent de présenter une importance capitale, tant pour assurer la sécurité du personnel de secours que pour permettre à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres institutions de réagir rapidement devant des besoins variant sans cesse dans diverses parties du pays. Le centre de communication relevant du Coordonnateur spécial à Monrovia suit toutes les missions et le déploiement opérationnel du personnel des Nations Unies et maintient des relations régulières avec les réseaux des organisations non gouvernementales à travers le pays.

61. Le coût de l'appui aux programmes et de la gestion des opérations au titre du programme d'urgence a dû être couvert pour une bonne part par des sources appartenant au système des Nations Unies, notamment le PNUD. On estime à 1,6 million de dollars les ressources supplémentaires nécessaires pour couvrir les coûts afférents aux activités des centres opérationnels, des spécialistes Volontaires des Nations Unies, des responsables d'opérations d'urgence, ainsi que ceux relatifs aux transports, à la logistique, et à l'appui aux organisations non gouvernementales.

III. ASSISTANCE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

62. Outre les activités décrites ci-dessus, plusieurs entités des Nations Unies ont fourni des informations sur l'assistance accordée au Libéria au cours de la période examinée.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

63. L'UNICEF s'est joint à des appels interinstitutions regroupés en vue d'aider des groupes vulnérables dans les pays voisins (Côte d'Ivoire, Guinée et Sierra Leone) qui ont souffert des événements survenus au Libéria. Au Libéria même, l'UNICEF a mis à jour un appel de contributions se montant à 13,8 millions de dollars et compte sur une solution politique pour pouvoir étendre l'opération de secours à d'autres régions du pays.

64. Dans les zones accessibles, l'UNICEF continue de fournir de l'eau et des installations d'assainissement, d'assurer un enseignement spécialisé aux enfants se trouvant dans une situation particulièrement difficile ainsi qu'une surveillance nutritionnelle.

Programme des Nations Unies pour le développement

65. Au Libéria, le PNUD a fourni le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Libéria, du personnel d'appui et un appui logistique au Bureau du Coordonnateur et à ses programmes. Pour cela, il a créé quatre centres opérationnels financés par prélèvement sur le chiffre indicatif de planification du PNUD, situés dans des lieux stratégiques du pays afin de renforcer la capacité d'acheminement de l'aide humanitaire des programmes tant de l'ONU que des organisations non gouvernementales.

66. La principale préoccupation du PNUD dans l'aide qu'il a apportée à cette action a été de faciliter la transition des secours au relèvement et à la reconstruction, pour aboutir en fin de compte à des activités normales de développement. Les efforts déployés vont de la distribution de semences et d'outils agricoles à la promotion d'organisations non gouvernementales locales, de manière à jouer un rôle tant dans les opérations de secours immédiats que dans les activités consécutives. Toutes les conditions du lancement d'un nouveau programme de pays du PNUD ne sont pas remplies à l'heure actuelle, mais le gouvernement provisoire a reçu du Conseil d'administration du PNUD l'autorisation d'engager l'exécution de projets pouvant contribuer au relèvement et à la reconstruction au cas par cas. Par suite d'une opération conjointe du PNUD et du gouvernement provisoire, un certain nombre de projets seront poursuivis ou réorientés, notamment des projets d'aide au Ministère du plan et des affaires économiques et au Ministère du budget, des projets d'assistance au programme national de lutte contre le SIDA, et des projets relatifs à l'encouragement du secteur privé.

67. On élabore actuellement un projet de planification du relèvement et de la reconstruction afin de procéder à une évaluation globale des besoins sectoriels et de formuler des options politiques et programmatiques à l'intention du nouveau gouvernement qui doit être formé à l'issue d'élections. Le PNUD fournit aussi une assistance technique à la Commission électorale elle-même.

68. Enfin, le PNUD prête son concours en établissant des plans pour l'élaboration d'un système d'aide locale fondé sur les collectivités afin de faciliter la réintégration des personnes déplacées, des réfugiés rapatriés et des combattants démobilisés dans leur région d'origine.

69. En ce qui concerne l'évaluation des besoins et la table ronde de donateurs mentionnée dans la résolution 46/147 de l'Assemblée générale (voir par. 3), le PNUD considère que les activités susvisées donneront au nouveau gouvernement des données et des options politiques suffisantes pour faciliter la formulation d'une stratégie de relèvement et de reconstruction du Libéria qui pourrait être présentée à une conférence de donateurs. De même, le PNUD se tiendra prêt à aider le gouvernement à organiser cette table ronde.

Programme alimentaire mondial

70. Depuis le début de la guerre civile en décembre 1989, l'assistance du PAM est acheminée grâce à une série de six opérations de secours d'urgence à l'échelon national et de trois opérations à l'échelon régional, ainsi qu'à la prolongation du projet régional en cours d'aide aux réfugiés et personnes déplacées, auxquels un total de 337 424 tonnes d'aliments de base ont été alloués jusqu'à présent, dont environ 220 000 tonnes ont déjà été livrées. Rien qu'au Libéria, une aide alimentaire d'environ 130 000 tonnes a été livrée depuis novembre 1990; sur ce montant, 105 000 tonnes ont été distribuées. Le PAM s'est en outre chargé de coordonner la mobilisation et la livraison de la plupart des expéditions de denrées alimentaires par les donateurs.

71. En avril 1992, le premier lot de 500 tonnes de riz a été vendu dans le cadre d'une opération pilote de monétisation dont le but est de libérer la population de sa dépendance totale à l'égard de l'aide alimentaire d'urgence et d'aider à relancer le marché commercial. En mai 1992, l'organe directeur du PAM, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, a approuvé une extension des livraisons d'aide alimentaire au titre d'une opération prolongée d'aide aux réfugiés d'une valeur totale de 170 millions de dollars, couvrant l'année 1993.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

72. Habitat consulte activement le gouvernement provisoire du Libéria en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique centrée sur ce qui suit :

- a) Evaluation de la situation actuelle du logement;
- b) Formulation de stratégies pour le logement provisoire des personnes déplacées;
- c) Formulation de stratégies nationales de construction d'abris permanents et de mise en place de zones d'installation.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

73. La FAO a rétabli sa représentation au Libéria et aide par son intermédiaire à la coordination des activités de secours et autres activités d'appui au pays, en particulier dans le secteur agricole.

74. Depuis janvier 1992, la FAO a envoyé un certain nombre de missions au Libéria afin de préparer l'exécution de projets conformes à l'appel groupé du Secrétaire général en faveur d'une assistance humanitaire d'urgence et du relèvement du pays.

75. Dans le cadre du même appel, la FAO s'est efforcée de mobiliser des ressources et un appui des donateurs à l'envoi d'intrants agricoles tels que semences, outils agricoles, matériel de pêche et produits chimiques essentiels à la relance du secteur agricole.

76. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture continue de surveiller de près la situation des approvisionnements alimentaires au Libéria. Le rapport mensuel de la FAO Foodcrops and Shortages et le Special Africa Report fournissent des évaluations des conditions agricoles, des besoins en aide alimentaire et des progrès des opérations de secours d'urgence entreprises pour aider les nombreuses personnes déplacées et d'autres Libériens nécessiteux. Ces rapports soulignent en outre le problème des graves pénuries d'intrants agricoles.

Organisation mondiale de la santé

77. L'OMS a rétabli son bureau de Monrovia au début de l'année dernière, imitant en cela les autres institutions et a lancé un appel pour que les donateurs fournissent une aide d'urgence de 13 millions de dollars au Libéria. Malheureusement, la réponse à cet appel a été négative et l'OMS a prélevé des fonds sur son budget ordinaire pour accorder une assistance humanitaire à la population touchée, à Monrovia et dans l'intérieur du pays, dans la limite des ressources dont elle disposait. L'OMS demande encore à la communauté des donateurs de déboursier au total 5,2 millions de dollars pour 1992 afin de lui permettre de poursuivre son rôle humanitaire dans le secteur de la santé tout au long de l'année.

IV. ASSISTANCE DES ETATS MEMBRES ET AUTRES DONATEURS

78. Par des communications datées du 6 mai 1992, le Secrétaire général a prié les Etats Membres et les autres donateurs de donner des renseignements sur la nature et l'étendue de l'aide d'urgence accordée au Libéria conformément à la résolution 46/147 de l'Assemblée générale. Les réponses reçues, y compris des renseignements sur l'assistance aux réfugiés libériens dans les pays voisins, sont récapitulées ci-après.

Canada

79. Au cours de l'exercice 1989/90, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a fourni une aide non alimentaire d'une valeur totale de 560 000 dollars canadiens au HCR et au CICR pour aider les réfugiés présents en Côte d'Ivoire et en Guinée. L'année suivante, ce montant a été augmenté

/...

pour atteindre 6 655 000 dollars canadiens et versé aux institutions des Nations Unies telles que le HCR, l'UNICEF, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le PAM, ainsi que le CICR et diverses organisations non gouvernementales. Au cours de l'exercice 1991/92, l'ACDI a fourni une aide non alimentaire d'une valeur de 3 310 000 dollars canadiens aux Libériens par l'intermédiaire d'institutions des Nations Unies (le HCR, l'UNICEF, les VNU et le PNUD), du CICR et de l'Adventist Development Relief Agency (ADRA). Durant l'exercice en cours, l'ACDI a versé une somme supplémentaire de 90 000 dollars canadiens à l'ADRA pour l'aider à prendre soin des Libériens déplacés en Sierra Leone.

80. En ce qui concerne l'aide alimentaire aux Libériens, les montants fournis par l'ACDI au cours des deux derniers exercices étaient de 4 100 000 dollars canadiens en 1990/91 et 1 979 000 dollars canadiens en 1991/92.

Danemark

81. L'aide d'urgence danoise au Libéria s'est montée en 1991 à 17 millions de couronnes danoises, dont 14 millions ont été versés par l'intermédiaire du HCR et de l'UNICEF et 3 millions par celui d'organisations non gouvernementales danoises.

Allemagne

82. En 1992, le Ministère allemand des affaires étrangères a affecté 14 900 deutsche mark à l'achat de semences de riz à l'intention des personnes déplacées au Libéria.

83. En raison de la guerre civile au Libéria, les projets bilatéraux ont été interrompus à l'exception de celui concernant les services consultatifs en matière d'eau potable.

84. En 1991, le Gouvernement allemand a versé les contributions spéciales suivantes aux organisations multilatérales d'aide humanitaire au Libéria : HCR, 2 millions de deutsche mark; CICR, 500 000 deutsche mark.

85. En outre, un montant de 315 000 deutsche mark a été versé par le biais de l'ONG allemande Caritas Allemagne.

Japon

86. En mars 1992, le Japon a versé à l'UNICEF un montant de 800 000 dollars au titre de l'aide d'urgence aux mères et enfants et pour améliorer la santé publique et l'assainissement.

87. L'aide versée en 1991 se décomposait comme suit :

- Mars 1991 : 168 millions de yen affectés au programme spécial d'aide aux réfugiés libériens du HCR
- Juillet 1991 : 100 millions de yen en aide alimentaire, par l'intermédiaire du PAM
- Juillet 1991 : 150 millions de yen en aide alimentaire, par l'intermédiaire du PAM
- Août 1991 : 300 000 francs suisses versés au programme du CICR destiné à appuyer les Libériens nécessiteux.

Norvège

88. La Norvège a versé 900 000 couronnes norvégiennes (environ 150 000 dollars des Etats-Unis) au CICR au titre des secours d'urgence au Libéria et 900 000 couronnes norvégiennes (environ 150 000 dollars des Etats-Unis) à la même organisation, à l'intention des réfugiés libériens en Guinée et en Côte d'Ivoire.

Arabie saoudite

89. L'Arabie saoudite a offert des prêts d'aide et de développement au Libéria d'un montant de 72 014 800 riyals saoudiens répartis comme suit :

a) Prêts non remboursables d'un montant de 1 414 800 riyals saoudiens offerts à des fins humanitaires, dont le dernier était destiné à apporter une aide nutritionnelle d'un montant de 500 000 riyals en l'année 1412 de l'hégire (soit 1991/92), aide actuellement distribuée aux réfugiés libériens qui se trouvent en Guinée à cause de la guerre;

b) Prêt du Fonds saoudien pour le développement, d'un montant de 70 600 000 riyals saoudiens, pour financer les projets suivants ci-après, qui ont tous deux été achevés : projet relatif à la route menant au pont Tomban Boni Haliz (31 800 000 riyals saoudiens) et projet d'agrandissement de la station électrique de Yorshid (38 800 000 riyals saoudiens).

Suède

90. Au cours de l'exercice 1990/91, des services de personnel se montant à un montant de 15,3 millions de couronnes suédoises ont été fournis par SWEDRELIEF à l'hôpital de l'UNICEF à Monrovia. En outre, un montant d'environ 1,7 million de couronnes suédoises a été affecté à l'aide au Libéria.

91. Au titre des secours en cas de catastrophe pour l'exercice 1991/92, environ 5,2 millions de couronnes suédoises ont été transférés. De plus, 4 millions de couronnes suédoises ont été affectés au programme de l'UNICEF à l'intention des réfugiés. Les secours fournis au Libéria ont été centrés sur les rapatriés de pays voisins et d'autres groupes vulnérables.

/...

92. Sur le plan multilatéral, un appui important a été accordé aux appels régionaux des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, principalement le CICR. Ainsi, en juin 1992, le Gouvernement a affecté 80 millions de couronnes suédoises au CICR en vue d'apporter des secours médicaux et alimentaires aux pays africains qui en ont un besoin aigu, ainsi que 70 millions de couronnes suédoises au HCR pour son programme de réfugiés en Afrique.

93. Un montant d'environ 735 000 couronnes suédoises a été donné pour promouvoir le développement de la démocratie par l'intermédiaire de CARITAS, qui construira une station radio à Monrovia.

94. En outre, les montants suivants ont été versés aux réfugiés libériens dans les pays avoisinants au cours de l'exercice 1990/91 : par l'intermédiaire de la Croix-Rouge suédoise, 3 millions de couronnes suédoises; par le biais de l'UNICEF, 8 millions; par le biais de l'ONG Diakonia, 2 millions; enfin, par le biais du HCR, 3 millions. Au total, cela représentait 16 millions de couronnes suédoises.
